

## **Coronavirus, guide des bonnes pratiques de la reprise d'activité, en Europe (Eurogip)**

Dans tous les secteurs, les gestes barrières et les règles de distanciation sont la meilleure protection contre la propagation du COVID-19.

Ces éléments sont rappelés par le ministère du travail :

L'employeur, pour remplir son obligation en matière de santé et de sécurité des personnels pendant l'épidémie, doit mettre en oeuvre ces mesures.

EUROGIP a rassemblé des exemples de lignes directrices et de bonnes pratiques en santé et sécurité au travail (SST) au plan européen et national à mettre en oeuvre dans le cadre de la continuité ou la reprise d'activités liée au COVID 19.



(Plans de Relance/Reprise d'Activité)

Coronavirus Eurogip Bonnes Pratiques Reprise Activité